



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
26 AOÛT 2024**

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM), tenue le lundi 26 août 2024 à 10 h 30 au siège social, situé au 4445, côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la vice-présidence de Mme Lise Gagnon, et à laquelle ont assisté :

Mme Anna Guarnieri, membre
Mme Patricia Lebel, substitut

Étaient également présents :

Mme Geneviève Ollivier, secrétaire-trésorière
Mme Valérie Foucault, assistante secrétaire-trésorière
M. Louis-Philippe Buist, directeur des opérations et ingénierie RAIM

Étaient absents :

N. Benoit Ladouceur, Président
Mme Michèle Demers, membre

**RÉSOLUTION NO : E2024-08-55
(Ouverture de l'assemblée)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Anna Guarnieri
APPUYÉ PAR : Patricia Lebel

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION NO : E2024-08-56
(Adoption de l'ordre du jour)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Patricia Lebel
APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 juillet 2024;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

5. Autorisation au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour le rejet des eaux traitées générées dans le cadre des travaux de réhabilitation environnementale du secteur des cellules sous la garde du ministère;
6. Autorisation d'honoraires supplémentaires – BHP Experts-conseils S.E.C. – Services professionnels – Plans, devis et surveillance des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Avenue de la Gare (Blériot II) et démolition de l'existant (RAETM-2021-002);
7. Autorisation de travaux supplémentaires – Allen entrepreneur général inc. – Travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II (RAETM-2022-004);
8. Autorisation de travaux supplémentaires – Allen entrepreneur général inc. – Travaux de reconstruction du poste de pompage Quarante-Arpents II (RAETM-2023-003);
9. Affaires nouvelles;
10. Période de questions;
11. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2024-08-57

(Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 juillet 2024)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon

APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 juillet 2024 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2024-08-58

(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer)

IL EST PROPOSÉ PAR : Anna Guarnieri

APPUYÉ PAR : Patricia Lebel

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte la liste des paiements émis et celle des salaires payés aux montants respectifs de 787 709,15 \$ et 2 241,97 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 13 584,30 \$ et 1 403 245,10 \$ préparées le 19 août 2024 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E2024-08-59

(Autorisation au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour le rejet des eaux traitées générées dans le cadre des travaux de réhabilitation environnementale du secteur des cellules sous la garde du ministère)

ATTENDU QU'en 1993 et 1994, le ministère de l'Environnement a procédé à la restauration des sols contaminés du terrain situé au 175, chemin de la Cabane-Ronde à Mascouche;

ATTENDU QUE les sols contaminés disséminés à la surface du terrain ou enfouis ont été excavés et déposés dans des cellules d'entreposage et de confinement temporaire aménagées sur le terrain;

ATTENDU QU'en 2025, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) projette de débiter la déconstruction des ouvrages de confinement sous sa garde, l'excavation et la gestion définitive des sols contaminés et des matières dangereuses qui y sont contenues et la réhabilitation environnementale du secteur des cellules;

ATTENDU QUE les travaux de nature temporaire devraient se dérouler sur une période approximative de 24 mois, à compter de janvier 2025;

ATTENDU QUE les travaux d'excavation nécessiteront un contrôle des eaux accumulées à l'intérieur des fosses creusées et qu'advenant la présence d'eaux contaminées, celles-ci seront acheminées vers une filière de traitement physicochimique qui permettra l'abattement des concentrations des contaminants et des matières en suspension;

ATTENDU QUE le MELCCFP a demandé à la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) l'autorisation de rejeter les eaux traitées en se raccordant sur l'émissaire de la station d'épuration;

IL EST PROPOSÉ PAR : Patricia Lebel

APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

D'AUTORISER le MELCCFP à rejeter les eaux traitées dans le cadre du projet de réhabilitation environnementale du secteur des cellules sous sa garde à même la conduite d'émissaire de la station d'épuration de la Régie, et ce à condition :

- **QUE** les exigences environnementales imposées par la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM), ainsi que toute autre réglementation sur l'assainissement des eaux en vigueur soient respectées en tout temps;
- **QUE** les objectifs visés pour le traitement des eaux contaminées identifiés au devis de performance soient respectés en tout temps;
- **QU'**un rapport mensuel permettant d'assurer la conformité, le suivi des performances et la planification soit remis à la RAETM au plus tard, 30 jours suivant la fin du mois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E2024-08-60

(Autorisation d'honoraires supplémentaires – BHP Experts-conseils S.E.C. – Services professionnels – Plans, devis et surveillance des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Avenue de la Gare (Blériot II) et démolition de l'existant (RAETM-2021-002))

ATTENDU la résolution E30-04-2021 par laquelle la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a accepté la soumission de la firme BHP Experts Conseils S.E.C. pour les services professionnels de conception des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Avenue de la Gare (Blériot II) et démolition de l'existant, au montant de 454 323,71 \$ (t.t.c.);

ATTENDU la résolution E34-04-2023 autorisant le coût des honoraires supplémentaires des avenants 1 à 3 de la firme BHP Experts Conseils S.E.C. au montant total de 31 127,47 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE deux (2) autres demandes d'avenant ont été émises relativement à des honoraires professionnels additionnels, et que les coûts qui en découlent totalisent un montant de 36 743,14 \$ (t.t.c.), soit :

<u>Avenant 4</u>	Ajout et conciliation de directives aux plans finaux pour demandes additionnelles	6 740,41 \$ (t.t.c.)
<u>Avenant 5</u>	Surveillance bureau et en résidence supplémentaire	30 002,73 \$ (t.t.c.)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la RAETM peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions dans la mesure où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change en rien la nature;

IL EST PROPOSÉ PAR : Patricia Lebel

APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE le conseil d'administration de la RAETM entérine le coût des honoraires supplémentaires de l'avenant 4 de la firme BHP Experts Conseils S.E.C. et approuve celui associé à l'avenant 5, le tout au montant de 31 957,50 \$ (taxes en sus), à être pris à même les fonds disponibles du règlement d'emprunt numéro 123.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2024-08-61

(Autorisation de travaux supplémentaires – Allen entrepreneur général inc. – Travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II (RAETM-2022-004))

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a mandaté la firme BHP Experts Conseils S.E.C. pour les services professionnels de plans, devis et surveillance des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Avenue de la Gare (Blériot II) et démolition de l'existant par la résolution E30-04-2021;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ATTENDU la résolution E105-12-2022 par laquelle la RAETM a accepté la soumission de l'entreprise Allen entrepreneur général inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II, le tout au montant de 7 727 000,00 \$ (t.t.c.);

ATTENDU les résolutions E53-06-2023, E71-08-2023, E85-10-2023, E2024-04-31 et E2024-06-45 autorisant le coût des travaux supplémentaires de l'entreprise Allen entrepreneur général inc. lié aux directives de changement 1 à 25, au montant de 371 581,93 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE quatre (4) autres directives de changement ont été émises en raison d'imprévus rencontrés lors de la réalisation des travaux, le tout pour un montant additionnel de 94 192,79 \$ (t.t.c.), soit :

Directive de changement n°26 (AC-38)	Ajout d'un UPS en redondance et modifications à la programmation du panneau de contrôle	17 383,73 \$ (t.t.c.)
Directive de changement n°27 (AC-26)	Déplacement des conduits électriques, modification de la classification de l'espace et des appareils d'éclairage	52 879,28 \$ (t.t.c.)
Directive de changement n°28 (AC-32)	Modification à la poutre de levage de la salle électrique	7 733,55 \$ (t.t.c.)
Directive de changement n°29 (AC-36)	Réinstallation du lampadaire et installation d'une nouvelle base de béton	16 196,23 \$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE ces modifications ont été approuvées par M. Maxime Latendresse, ingénieur de la firme BHP Experts Conseils S.E.C.;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la RAETM peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions dans la mesure où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change en rien la nature;

IL EST PROPOSÉ PAR : Patricia Lebel
APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE le conseil d'administration de la RAETM entérine le coût des travaux supplémentaires de Allen entrepreneur général inc. lié à la directive de changement 26, et approuve celui associé aux directives de changement 27 à 29, le tout au montant de 81 924,58 \$ (taxes en sus), à être pris à même les fonds disponibles du règlement d'emprunt numéro 123.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E2024-08-62

(Autorisation de travaux supplémentaires – Allen entrepreneur général inc. –
Travaux de reconstruction du poste de pompage Quarante-Arpens II
(RAETM-2023-003))

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a mandaté la firme BHP Experts Conseils S.E.C. pour les services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Quarante-Arpens II et démolition de l'existant par la résolution 125-12-2020;

ATTENDU la résolution E69-08-2023 par laquelle la RAETM a accepté la soumission de l'entreprise Allen entrepreneur général inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction du poste de pompage Quarante-Arpens II, le tout au montant de 8 313 000,00 \$ (t.t.c.);

ATTENDU la résolution E2024-05-38 autorisant le coût des travaux supplémentaires de l'entreprise Allen entrepreneur général inc. lié aux directives de changement 8 et 13, au montant de 26 332,86 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE quatre (4) autres directives de changement ont été émises en raison d'imprévus rencontrés lors de la réalisation des travaux, le tout pour un montant additionnel de 99 399,30 \$ (t.t.c.), soit :

Avis de changement n°1	Modifications à la structure	15 704,69 \$ (t.t.c.)
Avis de changement n°10	Programmation de l'automate et travaux sur l'interrupteur de transfert automatique de la génératrice	6 215,25 \$ (t.t.c.)
Avis de changement n°16	Augmentation des circuits du PSU et modifications du système de détection de gaz et des charges du bâtiment	44 949,88 \$ (t.t.c.)
Avis de changement n°22	Nettoyage à la suite du déversement d'eaux usées dans l'excavation et le puits humide	32 529,49 \$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE ces modifications ont été approuvées par M. Maxime Latendresse, ingénieur de la firme BHP Experts Conseils S.E.C.;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la RAETM peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions dans la mesure où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change en rien la nature;

IL EST PROPOSÉ PAR : Anna Guarnieri
APPUYÉ PAR : Patricia Lebel

QUE le conseil d'administration de la RAETM entérine le coût des travaux supplémentaires de Allen entrepreneur général inc. lié aux avis de changement 1 et 10, et approuve celui associé aux avis de changement 16 et 22, le tout au montant de 86 452,97 \$ (taxes en sus), à être pris à même les fonds disponibles du règlement d'emprunt numéro 122.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

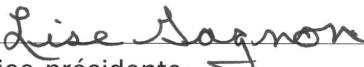
Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E2024-08-63
(Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Patricia Lebel
APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


Vice-présidente


Secrétaire-trésorière